

Charte *Cyber*

La présente charte, réalisée dans le cadre du Mois européen de la cybersécurité (Cybermoi/s), énonce 8 engagements principaux des organisations pour la mise en place d'un cadre de cybersécurité vertueux et responsable. En ratifiant cette charte et en assurant sa promotion, l'objectif des signataires est de contribuer à fédérer autour de l'enjeu économique et sociétal qu'est la cybersécurité, ainsi que des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour y répondre.

J'ENGAGE MON ORGANISATION MACOPHARMA à :

- 1 Faire de la cybersécurité une priorité stratégique adaptée aux risques qui peuvent peser sur son activité. 
- 2 Nommer un « référent cybersécurité » en charge de porter et d'animer le sujet en interne. 
- 3 Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux risques cyber et aux enjeux pour l'organisation. 
- 4 Former ses collaborateurs aux bonnes pratiques et réflexes de cybersécurité à adopter et à en veiller à l'application. 
- 5 Anticiper les cyberattaques en élaborant des plans de secours adaptés et à en vérifier périodiquement la pertinence par des exercices. 
- 6 Évaluer régulièrement le niveau d'exposition aux risques cyber des différentes composantes de son système d'information afin d'en décliner les mesures correctrices nécessaires. 
- 7 S'appuyer, autant que de besoin, sur des fournisseurs et prestataires de cybersécurité à la compétence reconnue et attestée par des labels ou certifications. 
- 8 Promouvoir autant que possible auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, administrés, fournisseurs, partenaires...) les enjeux liés à la cybersécurité et les bonnes pratiques à observer pour travailler et développer son activité dans un environnement numérique de confiance 